



Accrochage sur parking d'une voiture mal garée

Par Marlo2434

Bonsoir, j'ai accroché une voiture sur mon parking, une voiture sur un emplacement non autorisé (photos a l'appui), j'ai alors de suite laissé mes coordonnées en pensant que au pire les responsabilités seraient de 50/50 (ma voiture n'a rien)... Cela fait 4 jours et la personne veut encore se renseigner car elle a déjà eu il y a 1 semaine un accrochage...Plus je me renseigne et plus on me dit que c'est à 100% de ma responsabilité!

J'ai vu également ce site et je pense être le cas 43, <http://www.lepermis.com/Assurances/barlRSA.htm>

Avec une responsabilité à 50/50, je paierais 10% de plus sur ma cotisation l'an prochain alors que si c'est à 100% de ma responsabilité on passerait à 18%! J'aimerais vraiment faire en sorte que les torts soient partagés!

Que dois-je faire? Qu'en pensez-vous?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement